

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 22 (1992)
Heft: 5

Rubrik: Vieillir en sécurité : bricoler sans danger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bricoler sans danger

Bricoleur passionné, on a aménagé un petit atelier ou un coin bien à soi où ranger outils et produits.

Bricoleur plus occasionnel, on se rend compte que bricoler soi-même économise de l'argent.

Repeindre une pièce ou juste un cadre de fenêtre, remplacer un papier peint, poser un petit tapis, fabriquer un meuble, ou tout bonnement planter un clou, c'est du bricolage. Et, le printemps venant, on peut ouvrir les fenêtres et profiter de rajeunir ou nettoyer la maison. Oui, mais... Comme pour le jardinage, les outils de bricolage n'en sont plus toujours vraiment. Les centres de «do it yourself» croulent sous l'avalanche des appareils toujours plus perfectionnés, des produits plus performants, à vrai dire de professionnels. Tel qui n'a jamais réussi à planter un clou sans se taper sur les doigts se procure la dernière perceuse à percussion. Aïe!

Selon les statistiques, ce sont évidemment les retraités hommes qui sont victimes d'accidents de bricolage. Ces accidents sont dus en priorité aux appareils. Viennent aussi les éclats, les brûlures, les intoxications...

Alors voici, résumés, les bons conseils du BPA.

Vêtements (mais oui...): Mettez des vêtements ajustés au corps (ou une combinaison de professionnel), enlevez vos bagues et ayez de bonnes chaussures antidérapantes (pas de vieilles pantoufles...)

Atelier (ou coin): doit avoir une aération suffisante, un sol sec et plat. Un très bon éclairage. Veillez à ce que les petits enfants qui vous regardent peut-être soient à bonne distance des éclats.

Tous ces conseils résultent d'observations d'accidents types chez des retraités.

Nez, yeux, oreilles: se protègent, même si vous n'en aviez pas l'habitude, essayez lunettes spéciales, masques, cache-oreilles. On s'y fait vite. Le masque ne vous protège pas des vapeurs toxiques. Mettre également des gants spéciaux.

Outils électrique: perceuses, scies circulaires ou sauteuses, ponceuses doivent être maniées avec précaution en suivant scrupuleusement le mode d'emploi (à conserver tous ensemble dans un classeur!). Attention, si vous changez de

marques ou de modèles, aux réflexes acquis précédemment. Vérifiez les câbles après chaque utilisation. Rangez les outils au sec. Un disjoncteur de protection à courant de défaut vous préservera des accidents. Serrez les pièces dans un étau pour avoir les mains libres. Avant de brancher, vérifiez s'il est en position d'arrêt.

Rappelons enfin que certains travaux d'installations électriques sont légalement interdits aux amateurs et doivent être faits par des installateurs agréés. Informez-vous.

Tout appareil qui vous paraît «suspect» doit être contrôlé par votre vendeur.

Toxiques et autres

Les vernis et les colles actuels, tout comme les peintures sont toxiques, le plus souvent. Les vapeurs, qui se concentrent au niveau du sol, dans la cave peuvent provoquer des accidents lors de l'allumage d'un interrupteur ou d'une cigarette. Le saviez-vous?

Conservez vos produits dans leur emballage d'origine, pas dans des emballages de produits alimentaires... respectez le mode d'emploi et de conservation.

La maison, la pièce ou l'atelier doivent être bien aérés.

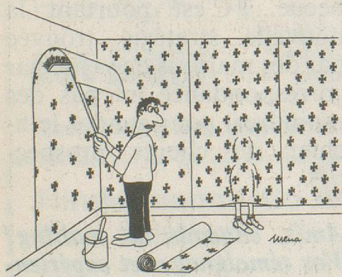
Enfin rappelons que de gros désastres arrivent avec des chalumeaux utilisés près de matières volatiles...

On ne met bien sûr pas ses restes de produits dans l'évier ou les WC! Il faut les rapporter au centre de ramassage, chez le marchand ou le droguiste.

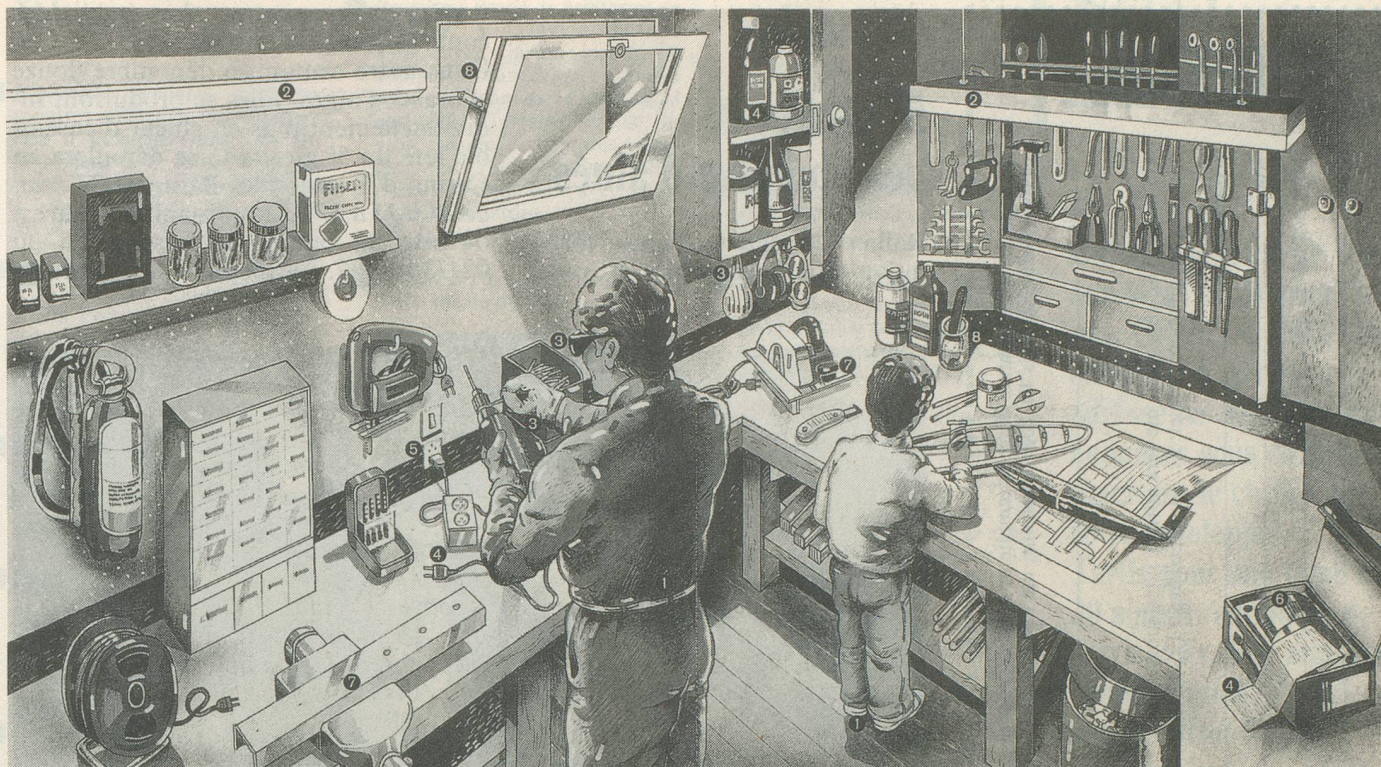
Une bonne idée

Même si vous achetez ensuite vos outils ailleurs, il vaut la peine de regarder le nouvel étiquetage de la Migros pour information. Cela vous aidera dans votre choix. En effet ce distributeur propose deux gammes: hobby line (rouge) pour amateurs/débutants et top line (gris) pour chevronnés/professionnels.

Enfin les associations de consommateurs proposent des tests comparatifs d'outils tenant compte de tous les critères intéressants de choix. Un bon livre peut aussi vous aider à éviter des erreurs.



Sans paroles.
Dessin de Mena
Cosmopress-Genève.



1. Portez des chaussures à semelles en caoutchouc et des vêtements ajustés au corps.

2. Votre place de travail doit être bien éclairée.

3. Assurez votre sécurité par des lunettes, gants et masques de protection.

4. Lisez le mode d'emploi et les instructions pour la sécurité. Installez des interrupteurs de protection à courant de défaut lorsque vous utilisez des appareils électriques.

5. Seul un installateur agréé a le droit d'exécuter des installations électriques.

6. Toute réparation d'appareil électrique doit être effectuée par le spécialiste.

7. Servez-vous des dispositifs de protection et des poignées prévus à l'appareil. Serrez les pièces à travailler dans un étau.

8. Ne laissez jamais traîner de substances dangereuses. Les peintures, dissolvants, etc... peuvent produire des vapeurs nocives. Veillez à une bonne aération.

Une idée originale pour aborder le 3^e âge

LA RÉSIDENCE CHEVILLARDE



Indépendance :	Chacun dispose de son appartement personnel.
Sécurité :	Encadrement médico-social léger. Permanence 24 h sur 24.
Situation :	Situé sur la commune de Chêne-Bougeries, à quelques minutes d'un petit centre commercial et du tram 12.
Animation :	Création et participation active à des activités culturelles et de loisirs.
Restauration :	Restaurant ouvert au public, sans contrainte pour les résidents, avec possibilité de repas de qualité à des prix raisonnables.
Participation :	Société coopérative d'habitation où chaque membre est concerné par la bonne marche de la Résidence.
Renseignements :	Direction Résidence La Chevillarde, 1208 Genève Tél. 022/786 71 75